



COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
INETUM

Le MENSUEL

Juin 2024

BIS REPETITA... NON PLACENT



designed by freepik.com

A plusieurs reprises, le CSE AURA a interpellé la direction sur ses manquements en termes d'informations au sujet des aménagements des locaux, déménagements, rénovations ou réductions de surface.

Quelques exemples :

- Juin 2022 : Clermont-Ferrand
 - Nouveaux locaux présentés sans documents techniques détaillés, sans plans mesurés, sans informations spécifiques préalables.
 - Le délai légal de consultation n'est pas respecté
- Septembre 2023 : Dijon
 - Nouveau bail, nouveau local décidé sans informations techniques, ni plans mesurés, ni documentation de maintenance
 - Le délai de consultation raccourci et demandes sous pression aux IRP de valider pour tenir la date décidée par la direction pour signer le bail
 - CSE extraordinaire en septembre 2023 pour y voir plus clair et demander un plan d'action précis quant à la production des livrables
- Novembre 2023 : Lyon
 - Décision de réduire la surface occupée du site O'Saone et déménagement sur site Tangram (rassembler les entités Inetum Services et Inetum Software)
 - Pas de planning précis, pas de plans mesurés, pas d'informations techniques sur la maintenance et l'aérialique
 - Délai de consultation raccourci.
 - Le CSE interpelle l'Inspection du Travail pour manquements et délit d'entrave - le projet est reporté.
- Mai 2024 : Lyon
 - Décision de réduire encore la surface de O'Saone. On apprend l'existence du projet par des « bruits de couloir »
 - Pas de planning, explications sans indicateurs rationnels vérifiables
 - Une nouvelle fois, délit d'entrave !
 - Information au CSEC le 15 Mai pour début des travaux quelques jours après. Le CSE Central ne peut donner un avis sans informations détaillées.

Nous parlons des projets AURA qui ne sont pas les seuls aussi mal traités « à la barbe des CSE ».

Le Site de Saint-Ouen à peine installé, déjà des aménagements, des modifications avec peu de détails comme d'habitude. Le site de Toulouse aussi impacté avec les mêmes pratiques.

Comment établir une relation sans rapport de force quand votre employeur ne respecte pas les élus et l'organisation du CSE ????

La CFDT a toujours été moteur pour négocier, travailler ensemble avec la direction sur les projets sauf que À la table des négociations nous sommes tout seuls !



Les élus du Comité Social et Économique Central assignent la Direction Inetum au tribunal

Référé d'heure à heure – audience le 6 juin à 14 heures.

Comme nous vous l'avons communiqué dans nos précédents mensuel, le 15 mars 2024 le Groupe INETUM a lancé l'information du CSEC sur 3 sujets **majeurs** ; le délai de consultation étant fixé 2 mois plus tard.

Le calendrier choisi par la Direction conduira ces consultations à se réaliser pendant les vacances de Pâques et les ponts du mois de mai, réduisant dans la pratique de plus d'un mois les délais accordés au CSEC du fait de la localisation nationale de ses membres et des périodes de congés de chacun.

Les trois sujets sont :

1. Consultation sur le projet de filialisation de l'activité Software (progiciel) dans le groupe
2. Consultation sur le projet de création de deux filières d'expertise pour les assistants de gestion
3. Consultation sur le projet d'adaptation des locaux Stories à l'occupation réelle

Le 16 mai puis le 29 mai, le CSEC a formulé une proposition amiable à la direction qui a été refusée.

Filialisation Software :

Pour rappel - Le Groupe INETUM envisage de procéder à la filialisation de son activité Software et au sein de celle-ci, à la séparation des activités Software : d'un côté Inetum Software France hors Assurances et de l'autre CLEVA SAS avec les activités autour des logiciels « CLEVA » et « COGIT ». Consulté sur le projet de filialisation de l'activité SOFTWARE du Groupe, le CSEC considère qu'il reste à ce jour de nombreux points sur lesquels il est insuffisamment informé.

Il relève notamment l'absence de communication au CSEC de la liste des postes, avec le détail des fonctions, des salariés considérés comme devant être transférés chez CLEVA SAS dans le cadre de l'application de l'article L1224-1 du Code du travail ;

Le CSEC considère à ce titre ne pas disposer d'éléments suffisants pour apprécier le rattachement des salariés de par leurs fonctions à l'activité transférée...

Le CSEC considère ne pas avoir reçu d'informations suffisantes sur les objectifs futurs du projet (cession à court terme, par exemple, de CLEVA ou d'autres activités de Software).

Création de deux filières d'expertise pour les assistants de gestion

Chaque changement d'organisation présente un risque en soi. Il fait suite ici à de multiples changements aux impacts forts et toujours prégnants pour une population déjà fragilisée par des réorganisations successives, et pour certaines, sources de souffrance pour les salariés qui les ont vécues.

Les inquiétudes sur l'emploi, le sens du travail, l'automatisation, l'autonomie, la charge de travail, ... sont génératrices de stress et de démotivation.

L'analyse des risques et de leur prévention est à ce titre jugée insuffisante par les élus du CSEC.

La question de la charge de travail est essentielle et doit faire l'objet d'une attention particulière avec des indicateurs



fiables de suivi, des instructions claires sur la période de transition, des mesures d'adaptation anticipées et rapides à mettre en œuvre.

De plus, au jour de la consultation, les élus du CSEC ne disposent pas des informations nécessaires. Nous pouvons citer :

- Le nombre de personnes impactées précis ainsi que les périmètres
- Le retour des souhaits des assistants de gestion
- Répartition ADA / ADV au global et par agence
- Nom du site pilote, ...



Adaptation des locaux de Stories :

Le CSEC aidé de ses experts a été consulté sur des plans qui ne correspondaient pas à la réalité. Les experts qui ont été mandatés ont fait part d'un certain nombre de remarques sur des sujets graves :

- Risque en termes de sécurité incendie,
- Risques techniques de l'infrastructure
- Augmentation des RPS *
- ...

Les experts n'ont pas été entendus sur ces problèmes et la mise en conformité des implantations cibles au regard des éléments réglementaires (sanitaires, désenfumage...). Le réglementaire **ET** le normatif **doivent** être pris en compte dans les projets d'architecture.

Pour voir des détails concernant les points litigieux, n'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus.

Pour pouvoir donner un avis éclairé, le CSEC doit disposer de toutes les informations en temps et en heure, les élus du CSEC (toutes étiquettes syndicales confondues) se doivent d'être solidaires de cette action pour que nous, élus, puissions faire notre travail correctement afin, que vous, salariés soyez correctement défendus et vos droits respectés. Nous privilégierons toujours la discussion, mais nous sommes confrontés à une stratégie d'évitement. Il n'est pas possible d'échanger sur des sujets importants si nous ne sommes pas considérés, ni même entendus.



* L'expression « risques psychosociaux » (RPS) regroupe généralement :

- le stress au travail (surcharge de travail, manque de moyens, manque d'autonomie...);
- les violences internes à l'entreprise (harcèlement, conflit...);
- les violences externes à l'entreprise (insultes, menaces, agressions...).

L'exposition à ces risques de travail peut avoir des conséquences sur la santé des salariés, notamment en termes de maladies cardio-vasculaires, d'affections psychiques, d'épuisement professionnel (burn-out), voire de suicide.

Vous souhaitez consulter les brochures ? Consultez notre site internet





Posez-nous vos questions et réclamations, nous les transmettrons directement à la Direction

Le Comité Social et Économique est l'instance qui aborde avec la Direction les points concernant les questions de Santé et Sécurité, les points économiques ainsi que l'organisation générale de l'Entreprise. Cette instance permet également aux élus de porter les questions et réclamations des salariés. Chaque mois, lors des réunions plénières entre la Direction et les élus, la CFDT relaie de façon anonyme (si vous le demandez) vos questions et réclamations.



Contactez vos représentants CFDT (liste en dernière page) et posez vos questions. Elles seront directement relayées à la Direction, et même mises à l'ordre du jour du CSE si besoin, et nous vous rendrons compte sitôt la réunion terminée. Ou Contactez-nous sur notre site internet : inetum.cfdt-online.fr

Retraite : Obtenir le Remboursement du rachat des trimestres devenus inutiles

La loi prévoit la possibilité de demander le remboursement de certains rachats, sous réserve de remplir certaines conditions:

- **être né après le 1er septembre 1961;**
- ne pas avoir liquidé une retraite de base ou complémentaire obligatoire;
- avoir effectué ce rachat **avant** la publication de la loi portant réforme des retraites, le 15 avril 2023.

Vous avez jusqu'au 15 avril 2025 pour demander à votre caisse de retraite le remboursement des trimestres concernés.

WebTV CFDT

LA MINUTE DE VOS DROITS – CLAUSE DE NON-CONCURRENCE



Chantal Murat
(Référente harcèlement
pour la région Nord)

Qu'est-ce qu'une clause de non-concurrence ? Elle est inscrite sur votre contrat de travail ou convention collective ? Quelles contreparties, quels délais ? Réponses avec Clara, juriste.

Posez-nous vos questions

Scannez pour accéder à la vidéo →





AU TRAVAIL POUR LE CLIMAT !



LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE VRAI / FAUX

« **LE MEILLEUR DECHET EN PLASTIQUE EST CELUI QUI EST RECYCLABLE** »

FAUX !

Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas, surtout en ce qui concerne le plastique. Même si de nouvelles solutions sont étudiées, tous les plastiques ne sont pas recyclables. Leur qualité se dégrade à chaque phase de recyclage et la matière recyclée coûte souvent plus chère à utiliser pour les industriels. La priorité est donc de réduire la production de plastique, qui représentait 460 millions de tonnes en 2019. Il faut sortir du modèle produire-consommer-jeter. La clé est d'allonger la durée de vie des produits grâce à un modèle circulaire, le réemploi, la réparation, etc., et seulement à la fin le recyclage, qui reste toutefois à privilégier par rapport à l'incinération ou la mise en décharge.

« **99 % DES OBJETS PRODUITS DANS LE MONDE DEVIENNENT DES DECHETS EN MOINS DE 42 JOURS** »

VRAI !

42 jours, c'est la durée de vie moyenne d'un objet entre sa production et le moment où il termine dans la poubelle ! En plus de polluer nos terres, les déchets, les emballages et le plastique sont un fléau pour les rivières, les mers et les océans. Tout déchet qui peut être évité doit l'être, d'autant plus s'il est en plastique.

La démarche zéro déchet est un ensemble de pratiques que l'on peut mettre en place pour réduire ses déchets (emballages, plastiques, produits à usage unique, etc.) et éliminer le gaspillage (des objets, des ressources, des produits alimentaires, etc.).

Les «5 R» du zéro-déchet permettent une consommation raisonnée, ce sont 5 principes fondamentaux à découvrir et à adopter pour avoir un moindre impact environnemental :

- Refuser ce dont on n'a pas besoin, ce qui est superflu, se demander si son achat est utile et/ou indispensable.
- Réduire en achetant uniquement les quantités nécessaires à nos besoins pour éviter la surconsommation et le gaspillage.
- Réutiliser en évitant d'acheter neuf, en privilégiant l'occasion, la location, ou en faisant réparer.
- Recycler quand toutes les autres solutions ont été explorées, le tri ne solutionne pas tout car il est gourmand en eau et en énergie. La meilleure solution reste la réduction de déchets à la source.
- Rendre à la terre, c'est-à-dire composter les matières organiques, les épluchures de fruits et de légumes par exemple, pour nourrir les sols. (Depuis le 1er janvier 2024, les collectivités ont l'obligation légale d'apporter une solution à tous leurs habitants pour recycler leurs biodéchets, c'est-à-dire les «déchets organiques putrescibles», autrement dit les déchets végétaux).

DON'T LOOK UP

Ça se passe en Ile de France

Nous proposons, nous organisons, nous négocions, **nous collaborons**, nous gérons l'après... et surtout nous vous faisons plaisir ! **La CFDT** est composée d'une équipe ouverte, toujours dynamique et positive. Notre motivation est sans faille. Sommes-nous seuls ? Jamais et heureusement !

Arbre de Noël



Le projet de l'arbre de Noël est porté cette année par **Ibrahima Badiane**. La date est le 14 décembre et les inscriptions débutent, alors inscrivez-vous ! C'est gratuit pour vous et toute votre famille.

Attention ! vous pouvez vous inscrire à la soirée de Printemps ET à l'Arbre de Noël !

Après les bateaux mouches l'an passé, **Zahira Maouche** a porté cette année le DUPLEX après avoir prospecté, et présenté des projets qui ont permis de retenir le DUPLEX (choix plébiscités par des salariés)... Faites donc part de vos souhaits à vos élus !



Duplex
Paris

Soirée de Printemps



- <https://visit.leduplex.com/> 2 bis avenue Foch 75016 Paris

- Espaces privatisés de 19h00 à 2h00

- 19h00 – 23h00 : Bowling
- 22h00 – 2h00 : Danse

- 19h à 20h – Apéritif
- 20h à 22h – Dîner (buffet saveurs du monde)

Inscrivez-vous !! C'est gratuit pour vous et votre conjoint



Vos contacts :

Ibrahima BADIANE 06.72.43.42.52
Zahira MAUCHE 07.63.62.31.76



LES VALEURS DE LA CFDT

Cinq valeurs qui font de l'homme le véritable acteur de ses choix de vie, pour construire un monde plus équitable et durable avec la CFDT.

L'Autonomie

L'indépendance de pensée et d'action de la CFDT ne peut se concevoir si la CFDT est tributaire de ressources extérieures. C'est pourquoi, nous revendiquons un syndicalisme d'adhérents. Par leurs cotisations, les membres garantissent l'indépendance financière de la CFDT et de fait, lui donnent les moyens de son autonomie.

La Démocratie

La démocratie est au cœur de la CFDT et de notre sigle. Nous la concevons comme un droit fondamental à l'expression et comme une démarche de participation à la prise de décision. Laïque, la CFDT rassemble ses adhérents et militants dans une dynamique de débat permanent, au-delà de toutes différences d'origine, de nationalité, de confessions religieuses, de sexe, et bien sûr d'opinion. De même, au sein de l'entreprise et de la société, la démocratie doit garantir à tous la possibilité d'être acteur de l'amélioration de ses conditions de travail et de vie.

L'Emancipation

Tant individuelle que collective, l'émancipation est pour nous un droit inaliénable, celui de diriger sa vie. Le respect de la dignité et de la liberté s'impose dans l'entreprise et dans la société afin que chacun et chacune puisse satisfaire ses besoins personnels et professionnels, matériels et intellectuels.

L'Indépendance

La CFDT estime nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles de l'Etat, des partis politiques et de toutes religions. Elle effectue un diagnostic critique et autonome de notre société et de l'entreprise. Elle détermine elle-même son champ d'action pour impulser ou infléchir les décisions gouvernementales ou patronales.

La Solidarité

Être solidaire, c'est faire le choix de l'entraide pour défendre les droits de tous, au-delà des corporatismes. Solidarité au sein de l'entreprise, bien sûr, mais également entre les salariés et les demandeurs d'emploi, entre les jeunes et les anciens, entre les hommes et les femmes, et plus généralement entre les peuples, pour lutter contre toutes les formes d'exclusions, d'inégalités et de discriminations.

Adhérez

Cfdt:



Vos contacts CFDT ne sont pas des noms dans une liste. Ce sont des élus engagés à vos côtés



Ibrahim Badiane

Délégué Syndical Central Adjoint

cfdt.inetum.ibrahima@gmail.com
06.72.43.42.52

Secrétaire du CSE IDF
Commission Economique



Consuelo Feliu-Llombart

Ile de France

Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.consuelo@gmail.com



Zahira Maouche

Ile de France

Déléguée Syndicale
zahira.cfdt@yahoo.com
07.63.62.31.76

Secrétaire adjointe au CSEC
Commission environnement



Jean-Marc Freulard

Ile de France

Délégué Syndical
jeanmarc.freulard.cfdt@gmail.com
06.52.12.24.39

Trésorier au CSE IDF



Éric Castelain

Délégué Syndical Central

eric.castelain.cfdt@gmail.com
07.67.09.18.38

Commission Economique
Commission Egalité Professionnelle
Suivi participation
Commission formation



Flavien CID

Grand Ouest

Délégué Syndical
flavien.cid.cfdt@gmail.com
06.12.21.09.56

Membre de la CSSCT
Commission environnement



Christel Boudinot

Grand Ouest

Déléguée Syndicale
christel.boudinot.cfdt@gmail.com
06.20.50.19.06



Adhérez

Cfdt:



Didier Pousson

Sud-Ouest

Délégué Syndical
cfdt.inetum.sudouest@gmail.com



François Costes

Sud-Ouest

Délégué Syndical
francois.costes@laposte.net
06.63.68.32.42

RS au CSE Central



Christophe Simon

Méditerranée

RSS
cfdt.inetum.mediterranee@gmail.com



Philippe Buges

Nord

Délégué Syndical
cfdt.inetum.rs.csec@gmail.com
06.73.32.81.27

Commission Egalité professionnelle
Commission Formation
Suivi ARTT



Christelle Ribeiro

Nord

Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com

Commission Egalité professionnelle
Commission économique



Chantal Murat

Nord

Déléguée Syndicale
cfdt.inetum.nord@gmail.com
06.31.09.77.28



Pascale Lefebvre

AURA

Déléguée Syndicale
pascale.lefebvre.cfdt@gmail.com
06.51.95.92.74

Référents harcèlement et agissements sexistes

Ile de France : Christophe Pointeau **06.26.03.93.17**
Software : Catherine Laboue-Goumy **03.26.84.36.57**
Nord : Chantal Murat **06.31.09.77.28**

Elu à la CSSCT Central : Jean Domingos